



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU DOUBS

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

(CDAC du 7 janvier 2020)

INFO PRESSE

demande d'Autorisation d'Exploitation Commerciale,

Dossier n°P002242519 : La commission rend un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale, présentée par la SAS MONTBEDIS, sise rue du Pied des Gouttes à Montbéliard (25200), relative à la création d'un DRIVE LECLERC à SOCHAUX (25600) - ZAC du pied des Gouttes, comportant 13 pistes et de 1201 m² de surface (746 m² affectés au retrait des marchandises et 455 m² de surface de plancher affectés au stockage des commandes) en secteur 1 (à dominante alimentaire).

(9 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 abstention).

Cet avis sera :

- notifié au bénéficiaire dans un délai de 10 jours à compter de la tenue de la commission
- inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Doubs dans les 10 jours suivants la notification et publiée, dans les mêmes délais, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le départemental
- affiché pendant 1 mois en mairie de Sochaux commune d'implantation du projet

Les recours prévus à l'article L. 752-17 du code de commerce peuvent être adressés dans un délai d'un mois au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial – secrétariat de la CNAC – T2L2DOC 121, bâtiment SIEYES, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75 703 PARIS Cedex 13.